

Le Parc Naturel Régional du Haut Jura, en association avec l'AJENA, accompagne les territoires dans les projets de création de centrales villageoises

## LE PROJET VOUS INTERESSE

Venez participer à la prochaine réunion de présentation de l'état d'avancement du projet

**JEUDI 19 OCTOBRE**  
**19 HEURES**

**MAIRIE DE SAINT-LAURENT**

Pour en savoir plus :

- [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)
- [www.parc-haut-jura.fr-climat](http://www.parc-haut-jura.fr-climat) energie – energies renouvelables - centrales-villageoises-photovoltaïques

Contact :

Communauté de communes La Grandvallière  
[secretariat@lagrandvalliere.fr](mailto:secretariat@lagrandvalliere.fr)  
Tel : 03 84 60 20 63



**PRODUIRE  
ENSEMBLE UNE  
ENERGIE  
RENOUVELABLE  
LOCALE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA  
GRANDVALLIERE**

Les Centrales Villageoises sont des sociétés coopératives dont l'objectif est de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant collectivités, citoyens et entreprises locales.

## LA CENTRALE VILLAGEOISE MODE D'EMPLOI

- Une société locale est créée par un groupe de citoyens et de collectivités impliqués pour porter le projet,
- Des toits propices sont identifiés et sélectionnés selon plusieurs critères et des études techniques sont réalisées,
- Les citoyens, entreprises et collectivités sont invités à devenir actionnaires de la société locale
- Les panneaux solaires sont financés et installés par la société locale sur les toits choisis,
- L'électricité produite est vendue, les bénéfices sont reversés aux actionnaires et/ou réinvestis dans d'autres projets d'intérêt collectif.

## S'INVESTIR DANS LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

### Pourquoi ?

- Pour participer à un projet collectif et coopératif
- Pour améliorer l'indépendance énergétique de mon territoire
- Pour promouvoir les énergies renouvelables
- Pour générer de l'activité économique locale

### Comment ?

- En participant à l'élaboration des statuts et à la création de la société locale
- En investissant dans la société locale en achetant des parts
- En recherchant des toits et/ou des investisseurs
- En faisant connaître la démarche centrale villageoise autour de moi

## METTRE SON TOIT A DISPOSITION...

### Pourquoi ?

- Pour mettre à profit un toit favorable à la production solaire
- Pour contribuer au projet sans forcément participer financièrement
- Pour mutualiser des travaux (rénovation, isolation de la toiture...)

### Comment ?

- En signant un bail avec la société locale
- Les panneaux sont financés, installés, assurés et entretenus par la centrale villageoise,
- Le propriétaire du toit reçoit un loyer annuel en fonction de la surface installée